



ENFIN : La fusion Actis-GH est derrière nous

En prime : la préservation de notre convention collective spécifique aux OPH

(avec un bémol : 236 salariés privés de points individuels cette année)

Le 4 février, le Conseil métropolitain a entériné l'abrogation de la délibération du 21 mai 2021 (rapprochement avec la SEM GH) et a acté l'intégration d'ACTIS au sein de la SCEREA (avec AIH et ADVIVO) (hypothèse privilégiée) ou la création d'une SAC avec LPV. **Le 9 février, le Conseil d'Administration a délibéré dans le même sens.**

Pour nous, c'est la fin d'un combat qui a permis, contre la politique mise en œuvre par la Direction, qu'**ACTIS reste un service public d'intérêt général, rattaché à l'Union Sociale pour l'Habitat, avec des salariés disposant d'un statut spécifique.**

Après avoir voulu nous mettre devant le fait accompli, lors du projet de fusion, c'est de par notre mobilisation, notre combat nous avons gagné une première étape. Dès le 17 décembre, le Directeur Général vous informait de l'abandon du rapprochement avec Grenoble Habitat, décision qu'il disait « regretter » et soulignait-il, cette tentative acharnée de rapprochement « n'a pas impacté nos activités grâce à votre détermination et votre implication ». **Mais, en retour, pour quelle reconnaissance sinon la suspension des augmentations individuelles (enveloppe de points) pour une bouché de pain, à savoir, une augmentation collective de la valeur du point de 1.2% !** C'est le résultat, dit la direction, des Négociations Annuelles Obligatoires: Direction et Syndicats (CFDT/ CFTC) ont acté, lors des dernières NAO, la suspension cette année de l'enveloppe de points, portant sur les augmentations individuelles. **Trop facile comme réponse Monsieur le directeur Général, au moment où on entend de plus en plus parler de mal-être au travail, où le nombre de salariés qui quittent l'entreprise ne cesse d'augmenter, la posture de la Direction questionne !!!**

Faites donc le compte chers collègues (sauf pour les 17 salariés jugés (!) exceptionnels (???), qui ont pu partager une enveloppe de 200 points) : tenant compte de la suspension cette année des augmentations individuelles (environ 1% de la masse salariale en moyenne), **l'augmentation de la valeur du point de 1,2% n'aura soutenu notre pouvoir d'achat que de 0.2**, alors que le taux d'inflation officiel arrêté au 31/ 12/2021 est de 3,4% !!!

On parle bien d'une entreprise en très bonne santé financière, qui fait des bénéfices : des résultats exceptionnels obtenus par une baisse de la masse salariale (une baisse historique du nombre de salariés !!!) et une baisse des budgets d'entretien..._Quel mépris, quelle déconsidération pour les salariés : « les paroles, les paroles... ». Au moment où on entend de plus en plus parler de mal-être au travail, ou le nombre de salariés qui quittent l'entreprise ne cesse d'augmenter, la posture de la Direction questionne.

Voilà pourquoi, par respect aux salariés, la Cgt-Actis a préféré quitté les pseudos NAO 2022 et a refusé de signer cet accord...

**La Cgt-Actis assure, désormais, des permanences tous les JEUDI de 11H30 à 13H00:
au local Syndical au siège 25 ave. De Constantine**

Faisons-nous entendre. LE COMBAT PAIE